L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS LUNDI MATIN, 18 SEPTEMBRE 1858

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUPOUY,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Saint-Louis.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1858.

A NOS ABONNES DU 1er DISTRICT.

Le portenr qui distribue l'*Abeille* dans le 1er district, entre les rues du Canal et Juliet, étant malade depuis quelques jours, nous prions ceux de nos abonnés qui ne nous reçoivent pas régulièrement le journal de se le faire remettre dans nos bureaux.

Ventes à Fircan de ce jour.

Par Ch. L. Bonaillier, Vente de restaurant du des Carondelet, et 1 cheval pension.

Par J. A. Bouet à C—Lacaze de 23 ans, bonne domestique.

Par A. Verhalen—A la Bourse St Louis—Un terrain avec cabane, au faubourg Trémé, de la sucrerie de Jacques Wenck.

Par le shérif—A la Bourse St Louis—Un terrain avec cabane, au faubourg Trémé, de la succession de Jacques Wenck.

Par le shérif—A la Bourse St Louis—Un terrain avec cabane, au faubourg Trémé, de la succession de Jacques Wenck.

A dater d'aujourd'hui la rédaction de l'*Abeille* passe aux mains du signataire de cet article.

Nous ne ferons pas à ce propos, d'inutile programme.

Mais comme il importe que, entre un journal et ses lecteurs, il y ait entente parfaite, de crainte d'aucune surprise, nous nous bornerons à dire quelques mots ou nous allons mettre notre pensée tout entière. Notre langage sera celui de la conviction et de la bonne foi.

De tout temps, nous avons tenu pour très sérieux devant notre conscience, les devoirs de la nature de ceux qui nous incombent à ce moment; car nous considérons la publicité comme ayant, en quelque sorte, charge d'âmes avec une mission deux fois grave:— Diriger l'opinion publique, et savoir, au besoin, la rectifier tout en la dirigeant encore.

Ce double caractère que nous attribuons à la presse, le constitue, surtout lorsqu'elle a le bonheur d'une entière liberté, un mandat très étendu, très délicat, et de précieux privilèges. La plus favorable de tous est, à coup sûr, le pouvoir de rendre de grands services à la société.

Le cas que nous comprenons la pratique de la presse, rien n'échappe, ou du moins ne doit rien échapper à ses investigations et à son activité. Son domaine est sans limites. Dans les faits comme dans les idées, sur les hommes publics comme sur leurs actes, elle a un droit irrefutable d'examen. Elle accompagne, en un mot, une mission pour ainsi dire divine, et à laquelle elle ne peut se soustraire sans forfaire à l'honneur.

Si elle use des courants d'opinions, ou en maîtrise-t-elle impérieusement; elle est digne et honorable à la fois.

Féconde, elle tout ce qui est susceptible d'être fécondé; et traîne la vanité de toutes les doctrines creuses, la stérilité de tous les rêves absurdes.

Son rôle est encore de remuer et de soulever, sans cesse, la plus grande somme possible d'idées et de questions, — mines de tes fertiles trésors. La presse a beaucoup fait déjà, en ouvrant la voie; faisant, quand elle faut, sa langue qui murit toutes choses, car c'est ce qui est la charge, le sont d'avancer et de compléter ce qui a commencé.

L'activité que l'action de la presse imprime puissante sur les masses, par ce qu'elle réveille des masses elles-mêmes qui, sources, l'encouragent dans sa lutte ou la condamnent dans son égarement.

Son influence a encore, conséquemment, la proportion que s'remplit plus fidèlement ses devoirs, et exerce plus largement ses droits. Droits et devoirs multiples, se confondent et se resserrent en une inflagable autorité, — et en une initiative dont l'opportunité n'est pas moins. L'une et l'autre, également exemptes des passions de parti, et influx librement réglées sur les besoins et les intérêts généraux, assurent cette autorité de la presse sur les masses, et fécondent les sources où le publiciste va puiser avec la connaissance générale, le sentiment des services qu'il est appelé à rendre.

Plus qu'aucune autre, sa pénètre de l'étendue et de l'importance d'un parcil emploi de son temps, de son publiciste est rude, mais il n'en est même temps, un côté grandiose par le relève celui à ses propres yeux et qui la rattache à sa profession.

La presse ne peut accepter, hi dignement les devoirs qu'on se veuve de tracer qu'à la condition d'être libre, avons nous dit. Ajoutons qu'il faut être sûre, non seulement par l'absence de censure officielle ou de tous arbitraires, mais encore à l'égard des partis. Censure officielle, les arbitraires et contrôle d'un parti sont, souvent, tout un quant à résultat.

C'est subir le joug que la presse soit autorisée, légalement, à tout dire; il importe aussi qu'elle soit maîtresse d'applaudir ou de critiquer, quand il en plait, qui et le juge convenable de critiquer ou d'applaudir, et de signaler le bien et le mal d'où qu'ils viennent.

L'indépendance du publiciste complète, à nos yeux, la sûreté de la presse.

L'indépendance a cela d'excellent, en effet, et principalement de contestera, qu'elle élargit l'horizon de l'opinion, qu'elle permet à l'homme de dévouer au niveau de ses jugements, qu'elle développe chez lui l'idée de la justice, de la vérité, en rendant son caractère tendre et affermit en lui la conscience du droit et du devoir.

Et cependant, il est susceptible d'être féconde